

Prise en compte des enjeux de dualité (ou double usage)

Au cours de l'examen de votre projet, les experts du Comité d'expertise seront amenés à envisager la possibilité d'une utilisation détournée (à des fins malveillantes) de tout ou partie des constructions présentées. Les questions suivantes seront plus particulièrement examinées :

- 1) Le projet pourrait aboutir à accroître le pouvoir pathogène ou la virulence d'un agent infectieux, la toxicité d'une toxine.
- 2) Le projet pourrait aboutir à générer un agent visant à amoindrir de manière durable voire définitive l'immunité ou l'efficacité de l'immunisation vis-à-vis d'un agent infectieux ou d'une toxine.
- 3) Le projet confère à un agent biologique ou une toxine une résistance à des moyens de prévention ou de traitement utilisés contre les dits agents.
- 4) Le projet pourrait aboutir à faciliter le contournement des méthodes de diagnostic biologique ou de détection des agents biologiques, des toxines (ou agents toxiques).
- 5) Le projet pourrait aboutir à accroître la stabilité dans l'environnement, le portage, la contagiosité ou la dispersion d'un agent biologique d'une toxine.
- 6) Le projet pourrait aboutir à générer un agent visant à altérer de manière durable ou définitive la sensibilité ou la capacité de résistance d'un hôte ou d'une population à un agent infectieux, une toxine.
- 7) Le projet pourrait aboutir à modifier, de manière durable ou définitive, la cible ou le tropisme tissulaire et/ou cellulaire d'un agent infectieux, d'une toxine ou d'un agent toxique, leur conférant des propriétés pathologiques accrues ou nouvelles.
- 8) Le projet pourrait aboutir à générer un moyen biologique capable d'induire ou d'accélérer de manière non réversible un processus pathologique ou dégénératif.
- 9) Le projet pourrait aboutir à la construction d'un agent infectieux aux propriétés inconnues, d'un agent infectieux éradiqué ou disparu, la synthèse d'une nouvelle toxine.

Si la réponse est « OUI » à une ou plusieurs de ces questions, le projet peut être considéré comme dual et la question suivante sera alors examinée attentivement :

- 10) Quel est le moteur de connaissance ou d'application qui, sur le plan scientifique, clinique, thérapeutique ou environnemental, justifie la réalisation du projet ?

Pour tout éclaircissement, vous pouvez vous adresser à la personne en charge de la sécurité de votre établissement (le fonctionnaire de sécurité-défense, s'il existe). Afin d'anticiper les compléments d'information qui pourraient vous être demandés sur l'un ou l'autre des points listés ci-dessus, vous êtes invités à les examiner en réunion de laboratoire et à garder une trace écrite de vos discussions et des réponses apportées.